

**Ville de Vienne**

# **Budget Primitif 2017**

**Note de synthèse**

**Conseil municipal du 06 février 2017**

Le projet de budget 2017 de la Ville de Vienne reprend la ligne directrice issue des orientations budgétaires développées lors du Conseil municipal du 19 décembre dernier.

La municipalité accélère la mise en œuvre de son programme pour faire de Vienne une ville plus dynamique et attractive, plus accessible, plus solidaire, plus harmonieuse et plus épanouie.

**Plus de 40 M€ seront consacrés, en dépenses de fonctionnement, au maintien d'un haut niveau de service public et 20 M€ seront affectés, en dépenses d'investissement, à différents travaux sur l'ensemble du territoire** en direction des espaces publics (programme annuel de rénovation de la voirie et de l'éclairage public, quai pajot) et de la politique de l'eau (travaux de rénovation de la conduite d'eau Bonna), de la sécurité et de la tranquillité publique (construction des nouveaux locaux de la police municipale et du centre de sécurisation urbain), de la culture et de la mise en valeur du patrimoine (Proplan, salle du Manège, plan patrimoine), des écoles (rénovation des écoles J. Rostand, P. et M. Curie, Claude Bernard), du sport et de la vie associative (rénovation de la salle G. Brun, arrosage stade Etcheberry).

La municipalité préserve l'avenir de Vienne sur le plan financier.

Comme toutes les collectivités territoriales, la ville de Vienne fait face depuis 4 ans à des contraintes fortes limitant ses marges de manœuvre financières et à un contexte de plus en plus incertain rendant l'exercice de la préparation budgétaire difficile. Son budget est encore impacté en 2017 en raison, notamment, de la baisse des dotations de l'État pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive (- 460 000 €), du maintien du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) à 270 000 €, de la revalorisation de +0,6% du point d'indice des fonctionnaires au 1<sup>er</sup> février 2017, après une 1<sup>ère</sup> augmentation décidée par l'Etat, le 1<sup>er</sup> juillet dernier, et de la mise en place de la réforme des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

**Malgré tout, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter les impôts en 2017.**

Mieux, conformément à la trajectoire budgétaire définie pour les 4 prochaines années qui conduira la collectivité à dégager une épargne nette positive en 2020, **Vienne améliore son épargne de gestion (+ 800 000 €) et son épargne brute (+ 1 M€) en 2017.** Cette dernière s'établira à 2,5 M€ cette année grâce à une diminution de ses dépenses courantes (- 425 600 € soit -1,2%) et à une baisse des intérêts liée à la politique efficace et active de la dette menée depuis 3 ans (- 100 000 € soit - 7,5%). C'est ainsi qu'en 2017 ses dépenses de fonctionnement diminuent de 572 600 € (-1,5%) et ses recettes de fonctionnement de +426 280 € (+1,1%).

Avec l'excédent dégagé fin 2016 issu de la gestion rigoureuse mise en place depuis 3 ans, son autofinancement atteindra 8,4 M€ au BP 2017.

**Vienne accentue donc fortement sa capacité à investir sur le territoire en mobilisant ses fonds propres.**

C'est ainsi que **Vienne poursuivra son désendettement** conformément aux engagements pris. En 2017, elle empruntera moins que le remboursement annuel du capital de sa dette.

Enfin, rappelons qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les budgets annexes stationnement et restauration municipale, regroupent exclusivement la gestion d'activités relevant d'un service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Par conséquent, la gestion des parkings sur voirie est transférée au budget principal.

# 1) Les grands équilibres budgétaires 2017

## 1.1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT		BP 2016	BP 2017	Evol	Evol. En %
011	Charges à caractère général	8 571 782 €	8 394 290 €	-177 492 €	-2,1%
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 128 270 €	22 200 000 €	71 730 €	0,3%
014	Atténuations de produits	225 000 €	270 000 €	45 000 €	20,0%
65	Autres charges de gestion courante	4 759 260 €	4 394 420 €	-364 840 €	-7,7%
<b>DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>		<b>35 684 312 €</b>	<b>35 258 710 €</b>	<b>-425 602 €</b>	<b>-1,2%</b>
66	Charges financières (intérêts + ICNE)	1 300 000 €	1 201 940 €	-98 060 €	-7,5%
67	Charges exceptionnelles	86 000 €	87 000 €	1 000 €	1,2%
68	Dotations aux provisions	100 000 €	100 000 €	0 €	0,0%
022	Dépenses imprévues	50 000 €	0 €	-50 000 €	-100,0%
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>37 220 312 €</b>	<b>36 647 650 €</b>	<b>-572 662 €</b>	<b>-1,5%</b>
70	Produit des services	4 991 738 €	5 767 915 €	776 177 €	15,5%
73	Impôts locaux (taxe habitation et taxes foncières)	17 696 360 €	17 619 450 €	-76 910 €	-0,4%
73	Autres impôts et taxes	6 129 722 €	6 071 710 €	-58 012 €	-0,9%
74	DGF	5 602 612 €	5 142 485 €	-460 127 €	-8,2%
74	Autres dotations, subventions et participations	3 425 779 €	3 638 190 €	212 411 €	6,2%
75	Autres produits de gestion courante	265 500 €	289 200 €	23 700 €	8,9%
013	atténuations des charges	377 370 €	376 250 €	-1 120 €	-0,3%
<b>RECETTES DE GESTION COURANTE</b>		<b>38 489 081 €</b>	<b>38 905 200 €</b>	<b>416 119 €</b>	<b>1,1%</b>
76	Produits financiers	132 283 €	142 450 €	10 167 €	7,7%
77	Produits exceptionnels	100 000 €	100 000 €	0 €	0,0%
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 721 364 €</b>	<b>39 147 650 €</b>	<b>426 286 €</b>	<b>1,1%</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>		<b>1 501 052 €</b>	<b>2 500 000 €</b>	<b>998 948 €</b>	<b>66,5%</b>

### 1.1.1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La ville de Vienne verra ses recettes réelles de fonctionnement augmenter de 1,1%. Elles s'élèveront à 39,1 M€ au BP 2017 contre 38,7 M€ au BP 2016, soit une hausse de plus de 426 200 €. Elles comprennent principalement :

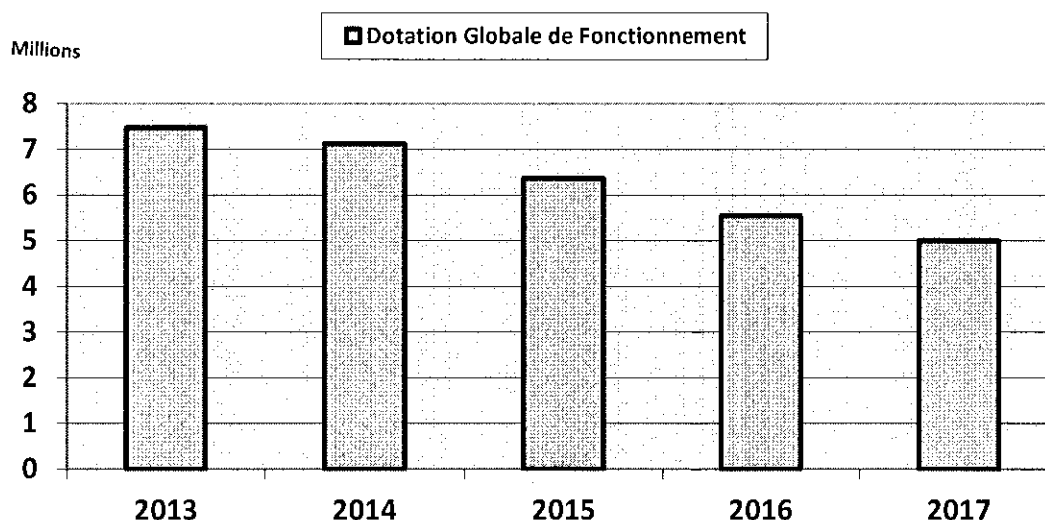
- Les dotations, subventions et participations dont la DGF
- Les impôts et taxes
- Les produits des services municipaux

- ✓ Dotations, subventions et participations : 8 780 675 € au BP 2017 contre 9 028 391 € au BP 2016 soit une baisse de plus de 247 710 € (- 2,7%)

Entre 2013 et 2017, la baisse des concours de l'Etat versés aux collectivités atteindra 11,5 Mds €.

Evolution des concours de l'Etat versés aux collectivités locales (en M€)	2014	2015	2016	Prévision 2017	Cumulé 2014 - 2017
Communes	-588	-1 450	-1 450	-725	-4 213
Intercommunalités	-252	-621	-621	-311	-1 805
Départements	-476	-1 148	-1 148	-1 148	-3 920
Régions	-184	-451	-451	-451	-1 537
Toutes collectivités locales	-1 500	-3 670	-3 670	-2 635	-11 475

Pour la Ville de Vienne, la **dotation globale de fonctionnement s'établira à 5,1 M€ en 2017. Elle diminuera de plus de 460 000 € cette année.** Par rapport à 2013, c'est plus de 2,5 M€ de recettes en moins pour la Ville de Vienne obérant ainsi largement ses marges de manœuvre.



- ✓ Impôts et taxes : 23 691 160 € au BP 2017 contre 23 826 082 € au BP 2016 soit une baisse de 134 920 € (- 0,5 %)

Les valeurs locatives qui servent de calcul aux impôts locaux seront revalorisées de 0,4% en 2017 contre 1% en 2016. Contrairement aux années précédentes, la revalorisation retenue par l'Etat est inférieure à l'inflation prévisionnelle (0,8%). C'est une perte de produit fiscal de plus de 100 000 € pour la ville de Vienne par rapport à 2016.

La provision des recettes fiscales a été prudente en raison du retard croissant dans la notification des taxes fiscales par l'Etat et du manque de lisibilité des mesures d'exonération qu'il prend et des mécanismes de compensation.

Contrairement au rapport annuel de la Cour des comptes sur les finances publiques locales qui prévoit un relèvement général des taux des impôts locaux aux cours des prochaines années, la Municipalité n'augmentera pas en 2017 les impôts à Vienne conformément aux engagements pris. Ils restent stables depuis 2010 :

- ✓ Taxe d'habitation : 19,66%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,55%
- ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 57,54%
  
- ✓ Produits des services : 5 767 915 € au BP 2017 contre 4 991 738 € au BP 2016 soit une augmentation de plus de 776 170 € (+15,5%)

Les produits des services intègrent, à compter de 2017, le transfert de gestion des parkings sur voirie conformément à la réglementation comptable.

Par ailleurs, l'évolution retenue du taux directeur des tarifs pour 2017 sera de +1,2% conformément à la délibération du dernier Conseil municipal prise en la matière.

Face au désengagement de l'Etat, la ville de Vienne doit poursuivre les efforts engagés afin de préserver ses marges de manœuvre indispensables à la réalisation de ses projets. Il est donc proposé de poursuivre en 2017 la maîtrise des dépenses. L'objectif est de poursuivre le cercle vertueux entamé en 2014 en améliorant l'autofinancement et, par voie de conséquence, en limitant le recours à l'emprunt afin de se désendetter.

### 1.1.2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- ✓ Les dépenses de gestion courante

Il est proposé d'amplifier les efforts engagés en 2016 sur les principales dépenses de gestion courante. Elles s'élèvent à 35 258 710 € au BP 2017 contre 35 684 312 € au BP 2016. Elles diminuent de près de 425 600 € (-1,2%). Elles comportent :

- Les charges à caractère général (fluides, assurances, contrats d'entretien, charges liées à l'activité des services ...),
- Les charges de personnel,
- Les autres charges de gestion dans lesquelles sont incluses les subventions versées à des organismes extérieurs.

En 2017, **les dépenses à caractère général** s'élèvent à **8 394 290 €** en baisse de 177 492 € par rapport au BP 2016 (- 2,1%).

Les dépenses à caractère général recouvrent la notion de dépenses liées à l'activité des services (fluides, télécommunication, alimentation, petit équipement, fournitures, prestations de service...).

Au-delà de la poursuite de réduction des coûts de structure liés à l'ensemble de son patrimoine (fluides et maintenance), l'objectif est d'améliorer l'organisation et la gestion des services publics rendus aux habitants de Vienne.

**Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 4 394 420 € au BP 2017 contre 4 759 260 € au BP 2016, soit une baisse de près de 364 840 €.**

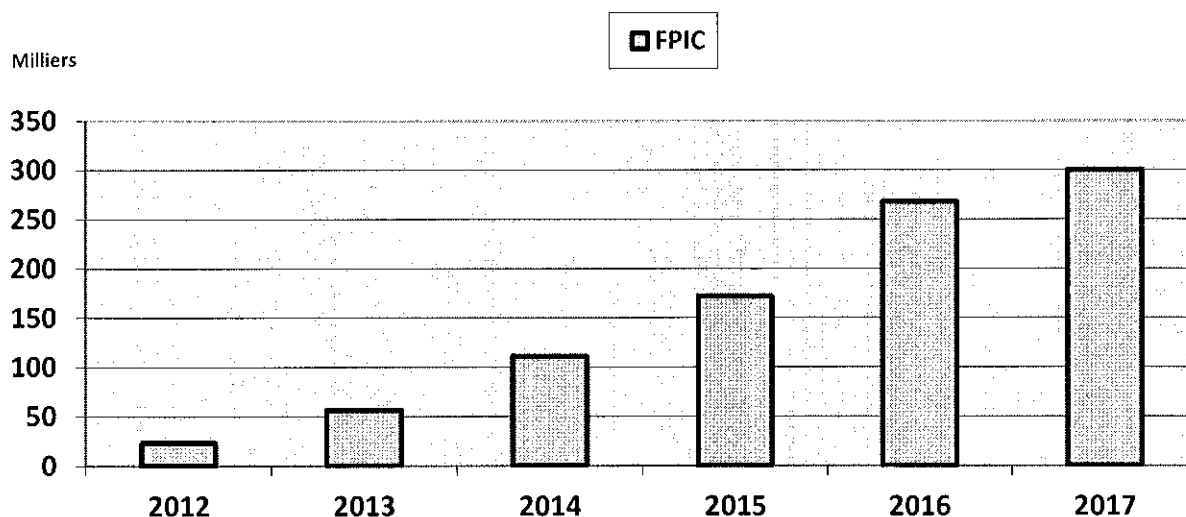
Ces dépenses comportent notamment les subventions aux associations. En 2017, Vienne consacrera 3 631 640 € aux associations et aux organismes divers dont plus de 1,3 M€ au CCAS, 850 000 € au 2 centres sociaux d'Estressin et de l'Isle, à la MJC et au club Léo Lagrange, 640 000 € au Théâtre et plus de 800 000 € à la vie associative locale.

**Enfin, les charges de personnel n'augmenteront que de 71 730 € en 2017 (+0,3%) par rapport au BP 2016. La masse salariale est fixée à 22 200 000 €.**

L'augmentation automatique du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), la revalorisation du point d'indice et la mise en place du PPCR ainsi que le transfert du personnel des parkings sur voirie (12 agents) seront donc financés par la suppression de postes liée essentiellement à des départs non remplacés.

✓ Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Le montant du FPIC sera stabilisé à 1 Md€ en 2017 même si, à ce stade, le Gouvernement n'est pas encore en mesure de présenter les simulations financières prenant en compte les nouveaux schémas intercommunaux. Pour la ville de Vienne, contributrice au FPIC, **cela représenterait un nouveau prélèvement sur ses ressources fiscales de 0,270 M€ en 2017.** Depuis la mise en place du dispositif en 2012, près de 0,930 M€ seront ainsi ponctionnés par l'Etat sur les recettes fiscales de la Ville de Vienne au titre du FPIC.



✓ Les charges financières

Suite à la renégociation du dernier emprunt toxique en 2015, le passage d'un taux variable de plus de 10% selon les conditions du marché à un taux fixe de 3,6% et le versement par l'Etat du fonds de soutien pour un montant de 1,850 M€ sur 13 ans, permettent à la collectivité de diminuer ses charges financières et sécuriser à 100% sa dette. La charge nette diminue en 2017 :

- en recettes, le fonds de soutien accordé par l'Etat, suite à la renégociation de l'emprunt toxique, s'élèvera à 142 459 € par an conformément à la convention signée en septembre dernier,
- en dépenses, le remboursement des intérêts de la dette actuelle passera de 1,3 M€ en 2016 à 1,225 en 2017.

Afin d'assurer le développement et l'attractivité du territoire par un programme d'investissement ambitieux tout en respectant les équilibres budgétaires, la ville de Vienne renforce son épargne brute dégagée de la section de fonctionnement pour financer ses investissements. Elle s'établit à 2,5 M€ au BP 2017. Avec la reprise anticipée des résultats 2016, l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement atteint près de 8,4 M€ au BP 2017.

## 1.2) SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT		BP 2016	BP 2017	Evol	Evol. En %
20	Immobilisations incorporelles	394 000 €	280 000 €	-114 000 €	-28,9%
21	Immobilisations corporelles	3 108 390 €	4 321 400 €	1 213 010 €	39,0%
23	Immobilisations en cours	7 063 800 €	11 855 500 €	4 791 700 €	67,8%
204	Subventions d'équipements versées	385 000 €	60 000 €	-325 000 €	-84,4%
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS		10 951 190 €	16 516 900 €	5 565 710 €	50,8%
TOTAL DES REPORTS N-1		1 395 208 €	1 773 930 €	378 723 €	27,1%
16	Remboursement en capital	3 650 000 €	3 600 000 €	-50 000 €	-1,4%
16878	Autres	22 000 €	22 000 €	0 €	0,0%
020	Dépenses imprévues	100 000 €	217 503 €	117 503 €	117,5%
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES		3 772 000 €	3 839 503 €	67 503 €	1,8%
TOTAL DES DEPENSES POUR COMPTE DE TIERS		30 000 €	30 000 €	0 €	0,0%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		16 148 398 €	22 160 333 €	6 011 936 €	37,2%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 208 398 €</b>	<b>22 161 893 €</b>	<b>5 953 496 €</b>	<b>36,7%</b>
13	Amendes de police et autres (hors 138)	853 335 €	800 000 €	-53 335 €	-6,3%
16	Emprunts d'équilibre	0 €	2 000 000 €	2 000 000 €	#DIV/0!
16878	Autres	0 €	22 000 €	22 000 €	#DIV/0!
238	Avances et acomptes sur immobilisations	30 000 €		-30 000 €	-100,0%
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS		883 335 €	2 822 000 €	1 938 665 €	219,5%
TOTAL DES REPORTS N-1		540 905 €	1 160 393 €	619 488 €	114,5%
10	Dotations et fonds propres	658 680 €	1 250 000 €	591 320 €	89,8%
1068	Autres réserves	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
138	Subventions d'investissement perçues	3 022 940 €	5 630 900 €	2 607 960 €	86,3%
27	Autres immobilisations financières	166 645 €	166 645 €	0 €	0,0%
024	Produits des cessions	500 000 €	1 500 000 €	1 000 000 €	200,0%
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES		4 348 265 €	8 547 545 €	4 199 280 €	96,6%
TOTAL DES RECETTES POUR COMPTE DE TIERS		30 000 €	30 000 €	0 €	0,0%
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 802 505 €	12 559 938 €	6 757 433 €	116,5%
001	RESULTAT REPORTE POSITIF	5 116 792 €	1 213 056 €	-3 903 736 €	-76,3%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>16 208 398 €</b>	<b>14 972 994 €</b>	<b>-1 235 404 €</b>	<b>-7,6%</b>

## 2.1.1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au BP 2017, les recettes réelles d'investissement s'établissent à 14 972 994 €, principalement issues des éléments suivants :

- ✓ Résultat 2016 prévisionnel reporté : 1,2 M€
- ✓ Fonds propres : 1,250 M€ (FCTVA et taxe d'aménagement)
- ✓ Amendes de police : 0,800 M€
- ✓ Produits des cessions : 1,5 M€
- ✓ Subvention d'investissement : 5,630 M€ finançant près de 35% de l'ensemble du programme de dépenses d'équipement en 2017
- ✓ Emprunt d'équilibre : 2 M€

## 2.1.2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Au BP 2017, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 22 161 893 € affectées principalement :

- ✓ Remboursement du capital de la dette : 3,6 M€

Le stock de dette du budget principal s'établit à 36,148 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il intègre 2 nouveaux emprunts transférés du budget annexe stationnement liés aux parkings sur voirie.

Son profil d'extinction s'établit de la manière suivante :

Année	Amortissement	Intérêts	Annuité
2017	3 592 076,69	1 182 603,79	4 774 680,48
2018	3 546 679,41	1 075 960,97	4 622 640,38
2019	3 375 708,83	939 063,16	4 314 771,99
2020	3 057 023,15	838 383,05	3 895 406,20
2021	3 022 707,84	740 695,97	3 763 403,81
2022	2 988 056,83	644 683,36	3 632 740,19
2023	2 853 143,06	547 387,33	3 400 530,39
2024	2 905 698,22	451 907,67	3 357 605,89
2025	2 684 919,86	348 293,06	3 033 212,92
2026	2 462 735,84	251 884,30	2 714 620,14
2027	1 504 236,31	160 406,51	1 664 642,82
2028	1 157 362,44	121 963,96	1 279 326,40
2029	1 167 365,79	90 249,78	1 257 615,57
2030	1 094 536,52	58 521,34	1 153 057,86
2031	278 651,18	28 497,24	307 148,42
2032	153 654,67	19 211,84	172 866,51
2033	153 658,83	12 769,74	166 428,57
2034	150 000,00	6 341,87	156 341,87
<b>Total</b>	<b>36 148 215,47</b>	<b>7 518 824,94</b>	<b>43 667 040,41</b>



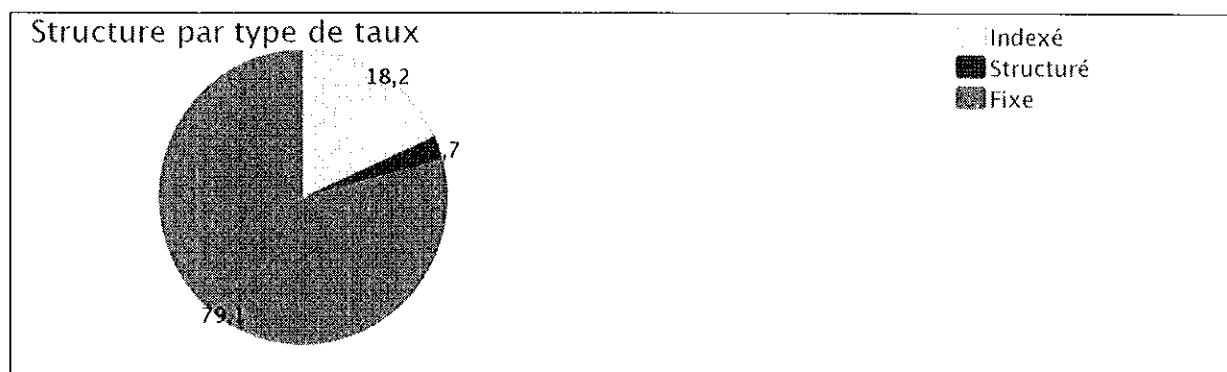
En affectant 3,6 M€ au remboursement du capital de la dette, la ville de Vienne se désendettera à la fin de l'année 2017. Le stock de dette du budget principal **passera ainsi de 36,148 M€ à 34,548 M€ dans la perspective de la mobilisation totale de l'emprunt d'équilibre inscrit au BP 2017 (2 M€).**

Le stock de dette du budget eau s'établit à 2,499 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Fin 2017, il sera de 2,268 M€.

Année	Amortissement	Intérêts	Annuité
2017	230 877,25	75 692,85	306 570,10
2018	236 758,26	71 280,35	308 038,61
2019	243 692,33	61 161,34	304 853,67
2020	250 929,99	53 941,53	304 871,52
2021	258 484,52	46 358,14	304 842,66
2022	266 369,87	38 324,21	304 694,08
2023	227 192,26	29 649,59	256 841,85
2024	177 704,97	22 425,00	200 129,97
2025	124 561,14	17 110,61	141 671,75
2026	126 552,79	13 708,34	140 261,13
2027	128 629,68	9 995,01	138 624,69
2028	77 768,16	6 084,31	83 852,47
2029	25 000,00	3 248,44	28 248,44
2030	25 000,00	2 670,94	27 670,94
2031	25 000,00	2 093,44	27 093,44
2032	25 000,00	1 515,94	26 515,94
2033	25 000,00	938,44	25 938,44
2034	25 000,00	360,94	25 360,94
<b>Total</b>	<b>2 499 521,22</b>	<b>456 559,42</b>	<b>2 956 080,64</b>

Tous budgets confondus, la ville se désendettera de plus de 1,8 M€ en 2017 tout en maintenant un très un haut niveau d'investissement.

Avec la renégociation du contrat EUR/CHF en 2015, la ville a, par ailleurs, amélioré la sécurisation de son encours.



Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce dernier est composé, tous budgets confondus, de la manière suivante :

- 79,1 % à taux fixe,
  - 18,2% de taux indexé sur Euribor apportant une performance financière appréciable du fait des taux actuels du marché très bas et une sécurité budgétaire de par le caractère préfixé de l'index,
  - 2,7% de taux structuré avec un profil d'extinction court (fin 2022) sur des stratégies barrières sur Euribor qui ne présentent pas de risques particuliers (classé 1 B selon la charte Gissler).
- ✓ Dépenses d'équipements : 16,5 M€ au budget principal et 4,3 M€ au budget services des eaux **soit plus de 20 M€ investis en 2017 sur notre territoire**

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, 2017 verra la réalisation des chantiers phares des 150 propositions de l'équipe municipale qui seront financés principalement par les efforts de gestion engagés depuis 2014 au sein de la collectivité et par les subventions obtenues auprès des différents partenaires extérieurs. Cela représente plus de 85% du financement des investissements.

C'est ainsi que les principaux projets engagés en 2017 seront tous co-financés, en moyenne à 35%, et jusqu'à à 80% du coût hors taxe pour certaines opérations, réduisant ainsi, de manière significative, la participation financière de la ville.

Les principales opérations concernent les espaces publics (voirie, espaces verts), le secteur de la culture et du patrimoine, les écoles, le domaine sportif et associatif ainsi que la sécurité et la tranquillité publique.

Plus de 2 M€ seront affectés au renouvellement du patrimoine de la Ville. Plus de 14 M€ à des opérations nouvelles.

Principales opérations 2017	2017
<b>Opérations courantes (renouvellement du patrimoine)</b>	<b>2 061 100 €</b>
<b>Administration générale</b>	
Bâtiments communaux, mobiliers et autres équipements	117 500 €
Parc automobile	333 600 €
Parc informatique	210 000 €
<b>Espaces publics</b>	
Aménagement urbains (dont acquisitions)	325 000 €
Travaux de voirie (trottoirs et accessibilité)	300 000 €
Matériels et mobiliers urbains	40 000 €
Travaux renouvellement éclairage public et signalisation	356 000 €
Espaces verts	91 000 €
<b>Culture et patrimoine</b>	
Mobiliers et autres équipements	35 000 €
<b>Ecoles</b>	

Travaux annuels dans les écoles	120 000 €
Mobiliers et matériels divers dans les écoles	45 000 €
<b>Sport et vie associative</b>	
Installations générales et aménagements divers	58 000 €
Mobiliers et matériels divers	30 000 €
<b>Opérations nouvelles</b>	<b>13 389 000 €</b>
<b>Sécurité et tranquillité publique</b>	
Travaux locaux police municipale (AP/CP)	365 000 €
Construction Centre de surveillance urbain (CSU)	350 000 €
Installation vidéo surveillance et autres équipements	272 500 €
<b>Espaces publics</b>	
Jardin de Cybèle	70 000 €
Aire de jeux St Martin	100 000 €
Cimetières	198 000 €
Quais Pajot et Jaurès	622 500 €
<b>Culture et patrimoine</b>	
Plan patrimoine (AP/CP)	765 000 €
Proplan (AP/CP)	2 280 000 €
Manège (AP/CP)	4 250 000 €
Nouveau Musée (AP/CP)	510 000 €
Médiathèque	55 000 €
<b>Ecoles</b>	
Extension et travaux école Quai pasteur	276 000 €
Restructuration école C. Bernard	2 000 000 €
Travaux mise en accessibilité dans les écoles (AP/CP)	770 000 €
<b>Sport et vie associative</b>	
Stade synthétique Estressin	165 000 €
Arrosage automatique Stade Etcheberry	90 000 €
Gymnase G. Brun	100 000 €
Salle Miremont	150 000 €

Par ailleurs, 2017 verra le début des travaux de la conduite Bonna gérée en AP/CP (7,2 M€) et la poursuite des travaux de télégestion (0,2 M€ en 2017) et de renouvellement des réseaux (2,6 M€ entre 2016 et 2018 dont 0,5 M€ en 2017) inscrits au budget annexe du service des eaux. Ces programmes de travaux sont financés par les ressources propres dégagées chaque année par la section d'exploitation du budget de l'eau (20%) et par l'Agence de l'eau (80%) et donc sans emprunts nouveaux.

## 2) Les principales actions 2017 relevant des 150 propositions du projet municipal

Conformément aux engagements de la municipalité, il est proposé d'engager en priorité les actions suivantes :

### **Pour une ville plus dynamique et accessible**

#### ➤ **Le développement urbain :**

- Poursuite des aménagements et de la redynamisation du centre-ville :
  - Achèvement des travaux de requalification rues Marchande et adjacentes
  - Etude de programmation pour l'aménagement du Jardin de Cybèle
  - Aménagement de voirie et des trottoirs (quai Pajot notamment).

#### ➤ **L'accessibilité :**

- Mise en œuvre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP)
- L'accessibilité sera traitée simultanément avec les travaux programmés (écoles, hôtel de ville, bâtiments et espaces publics)

#### ➤ **Rayonnement économique et culturel - Plan Patrimoine :**

- Poursuite des travaux de réaménagement du Manège en salle multifonctionnelle pour accueillir des événements économiques, culturels, associatifs : 4 250 000 € en 2017.
- Poursuite des études et début des travaux de requalification du site Proplan en un centre culturel pour accueillir un nouveau Musée de la Draperie et une bibliothèque de quartier pour la vallée de Gère : 2 280 000 €
- Acquisitions foncières et études préalables pour le musée d'histoire de la ville de Vienne
- Redéfinition des objectifs de la Foire de Vienne visant à créer un événement phare pour l'animation de la Ville et la promotion du commerce viennois
- Soutien et renforcement de l'attractivité commerciale par la présence d'un manager du centre-ville pour fédérer les acteurs publics et privés et redynamiser le centre-ville.

#### ➤ **Autres travaux :**

- Investissement récurrent, entretien et renouvellement des bâtiments, du parc automobile et informatique (1 730 500 €)
- Prévision d'une enveloppe de gestion de situation de crise et/ou d'urgence

## **Pour une ville plus harmonieuse et épanouie**

### ➤ **L'éducation :**

- Maintien d'un budget permettant le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires qui accueillent plus de 2 530 élèves et des activités périscolaires
- Maintien de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des enfants
- Travaux dans les écoles J. Rostand, P. et M. Curie et Claude Bernard

### ➤ **Les associations :**

- Maintien du soutien aux associations qui constituent un tissu social riche et dynamique :
  - Attribution de subventions
  - Aide à la réalisation et à la conception de projets
  - Avantages en nature (Mise à disposition gratuite de matériels et de locaux toutes charges comprises)
  - Organisation de la soirée des bénévoles pour mettre à l'honneur les bénévoles associatifs
- Maintien de l'animation de la ville et de sa richesse culturelle :
  - Soutien financier et technique important au festival de Jazz
  - Soutien au Théâtre de Vienne avec une participation majoritaire aux ressources
  - Soutien aux Musées de Vienne
  - Soutien au tissu associatif culturel
- Maintien du soutien à la pratique sportive :
  - Poursuite de la modernisation du stade Etcheberry (arrosage...)
  - Amélioration du gymnase Georges Brun (accessibilité, sols sportifs) : 100 000 €
  - Soutien au tissu associatif sportif pour la pratique du sport par le plus grand nombre
  - Soutien à l'Office Municipal des Sports et à l'École Municipale des Sports,
  - Poursuite des actions visant à favoriser l'excellence sportive

### ➤ **Le soutien à la jeunesse et le lien social**

- 6 Centres d'Animation de la Petite Enfance (CAPE) et le Centre de Gémens représentant plus de 36 000 journées enfants
- Nouveaux locaux pour le CAPE d'Estressin dans le cadre de la rénovation de l'école Claude Bernard
- Le soutien aux centres sociaux et associations d'éducation populaires :
- Le maintien des activités du Bureau Information Jeunesse
- Travaux sur les aires de jeu et aménagement d'espaces sportifs de proximité dans les quartiers

➤ **La tranquillité publique :**

- Maintien du renforcement de l'équipe de la police municipale avec un effectif de 14 agents et de l'équipe de médiateurs avec 5 agents,
- Aménagement du Centre de Supervision Urbain et Développement de la vidéoprotection.

➤ **Le développement durable :**

- Plan climat en lien avec Advivo et ViennAgglo
- Poursuite de la rationalisation du parc automobile de la collectivité (7 véhicules ont été supprimés entre 2014 et 2015), promotion du covoiturage, mutualisation des véhicules entre plusieurs services et incitation aux déplacements en vélo
- Renouvellement avec Advivo, ViennAgglo et la C.C.I. du service d'auto-partage (6 véhicules en libre-service pour les agents et les Viennois en ville)
- Travaux de renouvellement de l'éclairage public (460 000 €) avec la mise en place de LED représentant une consommation d'énergie de 20% en moins, représentant 27 000 € d'économies sur la facture de consommation électrique 2017
- Travaux d'amélioration de performances énergétiques dans les bâtiments communaux
- Avancement des études pour la production d'hydroélectricité grâce à des micro-turbines sur la Gère
- Préservation de la ressource en eau au travers des actions retracées dans le budget annexe :
  - Mise en œuvre du schéma directeur dans le but de réduire les fuites et d'installer un outil d'aide au pilotage des consommations (télégestion)
  - Renouvellement des compteurs avec installation de têtes émettrices permettant la mise en place de la télégestion

**Pour une ville plus solidaire**

➤ **L'action sociale :**

La ville de Vienne verse chaque année une subvention de fonctionnement au CCAS afin de soutenir différentes actions en direction des personnes âgées et des populations fragiles :

- Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes en lien avec l'opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Maintien du repas des seniors
- Octroi de la subvention de la ville au CCAS à plus de 1,3 M€

- SSIAD : 50 places financées par l'Agence Régionales de Santé
- Maintien de l'ESAD créé en 2013 - soins à domicile pour les personnes malades d'Alzheimer

La prospective financière et le PPI 2017 – 2020 ont permis de fixer le cap indispensable à la réussite des projets que la collectivité souhaite mener d'ici la fin du mandat : compte tenu de la volonté de diminuer les impôts à partir de 2018 et de se désendetter d'ici 2020, Vienne doit augmenter ses fonds propres, avec une augmentation chaque année de son épargne brute pour financer ses investissements tout en limitant le recours à l'emprunt.

Le projet de budget 2017, qui s'inscrit dans cette prospective, confirme la volonté de la Municipalité de tenir ses engagements. Malgré les décisions de l'Etat qui impactent fortement les équilibres budgétaires et l'autonomie financière des collectivités territoriales, elle fait le choix de poursuivre la réalisation des 150 propositions d'ici la fin du mandat tout en préservant son avenir sur le plan financier.

